

Département de la Seine-Saint-Denis : cahier n°1, contrôle organique

La chambre régionale des comptes d'Île-de-France a contrôlé les comptes et la gestion du département de Seine-Saint-Denis depuis l'exercice 2015. Outre ce contrôle, le département a fait l'objet de deux autres rapports sur la même période : l'un sur sa place au sein de l'organisation territoriale, l'autre sur sa gestion du patrimoine des collèges. Certaines recommandations émises lors du précédent contrôle (2010-2014) ont été mises en œuvre, d'autres sont toujours d'actualité.

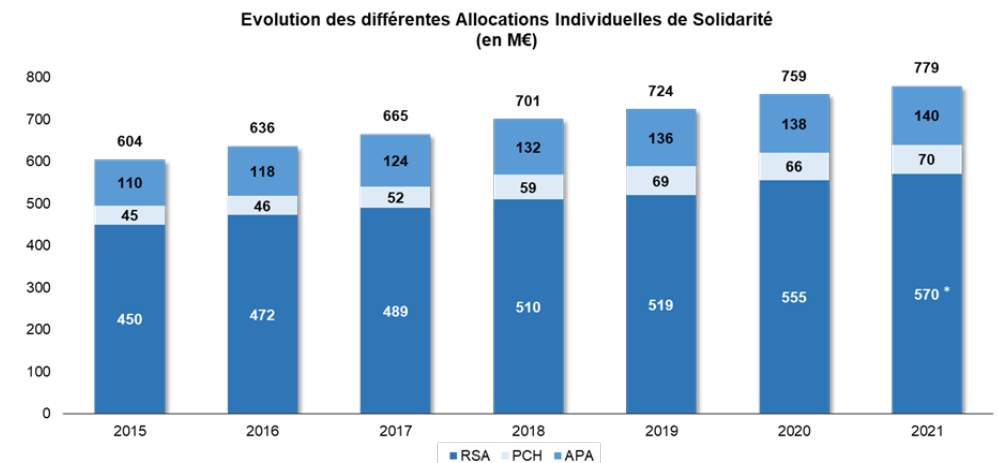
Les caractéristiques socio-économiques du territoire départemental marquent les finances de la collectivité

Le département présente des caractéristiques socio-économiques qui ont des conséquences importantes sur ses finances : les dépenses de gestion par habitant sont 32 % plus élevées que dans les départements comparables, notamment en raison des dépenses sociales, et les recettes par habitant sont également 23 % plus élevées (notamment grâce aux mécanismes de péréquation régionaux et nationaux). Toutefois, ces dernières ne couvrent pas les dépenses, contraintes ou non, du département.

La fiabilité des comptes devrait être améliorée pour mieux connaître la capacité du département à financer ses importants plans d'investissement

L'évolution des charges est maîtrisée, et le département a fait preuve de réels efforts de gestion sur la période, même si des progrès sont encore possibles. En revanche, la dette est importante (1,6 Md€) et en augmentation de 9 %. La fiabilité des comptes peut être améliorée, car la présentation des engagements pluriannuels, notamment, ne permet pas d'en connaître la valeur totale, et de savoir si le département peut supporter les importants investissements qu'il planifie (rénovation des collèges, programmes liés à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024 notamment).

Graphique n° 1 : Évolution des allocations individuelles de solidarité (M€)



Source : département